

# RELATIONS INTERGÉNÉRATIONNELLES ENJEUX DÉMOGRAPHIQUES

*xvi<sup>e</sup> Colloque international de l'Aidelf  
Université de Genève, 21-24 juin 2010*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE  
A I D E L F – 133, boulevard Davout – 75980 Paris Cedex 20 (France) – <http://www.aidelf.org>

# Influence de la modernisation de la société burkinabé sur les solidarités familiales envers les orphelins

---

**KABORE Mahamoudou**

Institut National de la Statistique et de la Démographie – Ouagadougou, Burkina Faso

## Introduction

L'Afrique a connu une grave crise économique au cours de la décennie 80, dont les effets ont été perceptibles sur la solidarité familiale. Durant les premières années de la crise économique, on a assisté au Burkina Faso à un regroupement des noyaux familiaux et même à l'accueil dans les ménages d'une grande proportion de personnes non apparentées. Mais lorsque la crise dure et que ses effets deviennent plus dramatiques, la situation s'inverse et les ménages se renferment de plus en plus sur eux-mêmes : les personnes non apparentées et les collatéraux sont écartés des ménages.

Ce renfermement des ménages sur elles même se justifient également par le fait qu'ils sont de plus en plus influencés par une culture occidentale qui tend à la nucléarisation des ménages. De plus la modernisation de notre société amène de plus en plus les ménages à ne s'occuper que des dépenses qui les concernent au niveau le plus nucléaire. Cette modernisation implique une valorisation de la nouveauté dans les transformations sociales et culturelles. De même, c'est un processus d'amélioration de la productivité économique, de l'industrialisation et de la hausse du niveau de vie.

On assiste également à un autre courant qui est l'exode rural. Du fait de la modernisation de nos villes, les jeunes quittent les campagnes pour venir chercher du travail en ville et sont généralement confrontés au problème d'hébergement et de nutrition à leur arrivé. Un exode rural non contrôlé est générateur de chômage plus ou moins déguisé et peut conditionner un « parasitisme familial » qui représente une lourde charge pour les travailleurs actifs. Ceci étant une des causes de l'émiettement de la solidarité de notre société.

Le paysan burkinabé est littéralement « projeté » dans le secteur industriel ; en passant de son village à l'entreprise qui l'emploie, il passe d'un milieu social à un autre. Les valeurs sont alors modernisées par la diffusion des idées et technologies de l'Occident vers les pays pauvres, puis de l'élite urbaine à l'élite rurale. L'urbanisation sert en quelque sorte de véhicule transformant les comportements traditionnels en comportements « modernes » (Baya et Laliberté, 2003). En même temps, la société urbaine détermine de manière immédiate des transformations importantes au niveau des rapports de parenté ; elle suscite une réduction de la parenté et tend à faire prévaloir l'existence séparée et autonome de la famille conjugale (Balandier, 1956).

Pour Baya (2003) par contre, les solidarités familiales, contribuent au maintien des familles étendues en milieu urbain, leur permettant d'affronter les difficultés financières dues à l'instabilité et à la faiblesse des revenus, au coût élevé des loyers et aux problèmes d'accès à la propriété, au crédit et à l'emploi. Avec l'allongement de la scolarité, les difficultés liées à l'emploi des jeunes et l'évolution de la pauvreté, la solidarité familiale est mise à contribution.

Analysant les sociétés urbaines Afrique de l'Ouest, A. Marie<sup>1</sup> a posé récemment l'hypothèse d'un passage dans les années 1990, d'une famille élémentaire élargie, qui avait marqué la décennie quatre-vingt, à une famille conjugale restreinte. Cependant, ces unités familiales autonomes s'intégraient dans un « système résidentiel », de nature sociale et spatiale,

---

<sup>1</sup> Cité par Vimard, 1997a

plus large, perceptible à travers des relations d'interdépendance et de complémentarité (entraide, redistribution) (Vimard, 1997a). En définitive, c'est l'ensemble de ce système qui pouvait être compris comme un compromis permettant la poursuite des intérêts personnels des responsables de famille élémentaire et la perpétuation de la solidarité au sein d'un ensemble familial élargi.

L'introduction de rapports de production capitalistes transforme les conditions de la reproduction, les structures familiales et les relations au sein des familles (Baya et Laliberté, 2003). T. Parsons<sup>2</sup> montre que le passage de la famille étendue traditionnelle à la famille nucléaire moderne découle de changements structurels comme l'industrialisation et l'urbanisation qui distendent les réseaux familiaux fondés sur les systèmes de parenté traditionnels et segmentent la famille en autant d'unités que de couples (Vimard, 1997b). Dans le même ordre d'idée, E. Boserup (1985) considère que le développement économique doit conduire à terme à des changements de structures socio-économiques et l'altération de l'organisation sociale traditionnelle.

D'une manière générale, les groupes possédant la plus forte assise économique, de par la disposition d'un patrimoine foncier - en tant qu'agriculteur indépendant - d'un statut de salarié ou d'une profession libérale, affirment la plus grande cohérence familiale (avec une cellule nucléaire stable et une solidarité active entre parents). Par contre, les groupes qui subissent le plus durement les effets d'une situation économique précaire (professions de l'artisanat et du commerce appartenant souvent au secteur informel, individus sans revenu fixe ou inactifs) sont les plus marqués par un certain émiettement familial (avec un effectif de personnes vivant seules et de familles nucléaires incomplètes plus important et un moindre accueil des apparentés) (Vimard 1997a).

Avec l'augmentation du nombre de personnes dépendantes en raison de leur âge ou de leur situation de précarité économique, et dans un contexte financier toujours plus difficile à partir des années quatre-vingt accentué par la dévaluation et les programmes PAS des années quatre-vingt dix, cette conception des solidarités familiales a été progressivement bouleversée. Il convient de se demander si la dégradation de la situation économique des dernières décennies a conduit à un repli sur la famille conjugale ou au renforcement du système traditionnel de solidarité. Les solidarités apparaissent en effet remises en question, de manière objective par la baisse des revenus monétaires des ménages concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d'assistance.

Beaucoup de théories élaborées dans le milieu du XX<sup>ème</sup> siècle appartiennent au courant de la « modernisation » et se trouvent fondées sur l'idée que le développement économique conduit et conduira, de manière universelle, à une transformation des modèles familiaux allant dans le sens d'une famille restreinte à faible fécondité (Vimard, 1997a) et donc à une société où les solidarités vont baissées. Cette redéfinition des espaces de solidarité conduit à la montée en puissance de nouveaux modèles familiaux plus « individualistes » et « contractualistes » qui mettent l'accent sur la famille nucléaire. (Vimard, 1997a).

Quand les conditions de vie deviennent insupportable, il y a risque que la solidarité s'effondre et laisse donc la place au « sauve qui peut ». L'objet de cette communication est de s'interroger sur l'influence de la modernisation de notre société sur la solidarité familiale envers les orphelins. Il s'agira de voir si la modernisation de la société burkinabé effrite ou renforce la solidarité familiale envers les orphelins. Qu'en est-il réellement ? Les solidarités familiales déclinent-elles effectivement d'année en année, minées par la montée de l'individualisme ? Pour ce faire nous présenterons d'abord la méthodologie et les données que nous utiliserons pour répondre à ces questions. Par la suite nous aborderons les différents résultats et la discussion.

---

<sup>2</sup> Cité par Vimard, 1997a

## Méthodologie et données

Les questions sont explorées à partir des données de l'enquête annuelle sur les conditions de vie des ménages du Burkina Faso de 2007 mené au niveau national. 425 zones de dénombrements (130 en ville et 295 en campagne) ont été tirées au sein des 13 régions administratives que compte le pays. C'est à l'intérieur de ces zones de dénombrements qu'ont été enquêtés 8500 (2600 en ville et 5900 en campagne) ménages (tirés selon les groupes socio-économiques) qui ont répondu à un questionnaire.

Nous avons supposé que la société burkinabé se modernise (développement économique et intrusion de mœurs occidentales) avec le temps. Étant donné le fait que les précédentes enquêtes sur les conditions de vie des ménages n'ont pas saisie la solidarité dans la collecte nous nous sommes contentés de la mesurer en 2004 et 2005 comme le permettent les données du QUIBB 2007.

La variable dépendante « solidarité familiale » a été créée. Cette variable dichotomique nous dira si une personne en cas d'assistance particulière (frais de scolarité, nourriture, vêtements, soins de santé, psychologique et autres assistance) a bénéficié de l'aide familiale ou non. On dira qu'une personne a bénéficié de l'aide familiale lorsque l'aide provient d'un membre de sa famille. Les personnes sur lesquelles est mesurée cette solidarité sont les enfants de 0 à 15 ans ayant au moins un parent biologique décédé. On dira alors qu'un enfant de 0 à 15 ans ayant au moins un parent biologique décédé a bénéficié de la solidarité de sa famille lorsque celui-ci a bénéficié d'une assistance particulière provenant d'un membre de sa famille (frère, sœur, cousin, oncle, tante, ...).

Une des difficultés que nous avons rencontrées est liée aux modalités de la variable de collecte sur la provenance de l'assistance. La modalité « membres de la famille » n'as pas été clairement spécifié dans les différents manuels. Comme toutes les autres modalités ne font pas référence à la famille, nous avons supposé que cette modalité ne regroupe que toute personne ayant un lien de parenté avec l'enfant, à l'exception du père et de la mère. La période de référence est 2004 et 2005. La question a été posée uniquement aux orphelins de moins de 16 ans.

Dans le questionnaire, il a été demandé aux orphelins « s'ils ont reçu une assistance particulière en 2004 ? ». Les réponses proposées étaient les suivantes : frais de scolarité, nourriture, vêtements, soins de santé, psychologique, autres assistance et aucun. La seconde question a consisté à connaître « la provenance de l'assistance de l'orphelin en 2004 ? ». À ce niveau, les réponses suivantes ont été proposées : membres de la famille, voisins, communauté/village, association religieuse, autres associations/ONG, du gouvernement et autres. Le même exercice a été fait pour l'année 2005.

Au cours de cette enquête, le ménage a été défini comme l'unité socio-économique de base au sein de laquelle les différents membres, apparentés ou non, vivent dans la même maison ou concession, mettent en commun leurs ressources et satisfont en commun à l'essentiel de leurs besoins alimentaires et autres besoins vitaux, sous l'autorité d'une seule et même personne appelée chef de ménage. Le ménage a été confondu à la famille s'agissant des questions ayant parmi d'appréhendé les questions de solidarité.

La solidarité ici est l'assistance particulière apportée à un individu dans une situation donnée. Elle est dite « familiale » lorsqu'elle provient d'un membre de la famille et « non familiale » lorsqu'elle ne provient pas d'un membre de la famille.

TABLEAU 1 : TAUX DE REPOSE DES DIFFERENTES VARIABLES

Variables	Effectifs <sup>3</sup>	Taux de réponse (%)
Âge	44417	99,9
Survie du père	20946	96,2
Survie de la mère	20946	96,2
Milieu de résidence	44417	100,0
Possède un emploi	35785	99,8
Branche d'activité	21063	99,7
Contribution au revenu du ménage	44417	99,7
Sexe	44417	100,0
Lien de parenté avec le chef de ménage	44417	99,9
État matrimonial	27526	99,8
Handicap	44417	99,9

La stratégie d'analyse consiste à vérifier les hypothèses de renforcement et de diminution de la solidarité envers les orphelins au sein de la société burkinabé, en comparant le niveau de solidarité familiale des deux années à travers certaines variables clés révélés par la revue de littérature comme étant des facteurs de solidarité. Nous calculerons également les coefficients d'association (chi-deux, taux de Goodman et Kruskal, Lambda) pour mesurer le niveau d'association entre ces différentes variables clés et la solidarité familiale envers les orphelins.

### Résultats

Le tableau ci-après révèle que les familles demeurent de plus en plus solidaires aux orphelins de leur famille au niveau de l'ensemble du pays. En effet on est passé d'un niveau de solidarité de 58,6% en 2004 à 64,6% en 2005, soit un gain de 6 point en une année. Cependant il faut noter que cette réalité varie selon le milieu de résidence. La ville qui est par excellence lieu de manifestation de la modernisation d'une société observe une baisse de la solidarité au niveau des orphelins. On est passé d'un niveau de 53,9% en 2004 à 46,7% en 2005, soit une régression de 7,2 point. En campagne la solidarité des familles s'est accru par contre en passant de 59,4% en 2004 à 68,2% en 2005, soit une hausse de près de 9%.

Comme on vient de le voir la modernisation de notre société a un impact sur la solidarité des familles vers leurs orphelins à partir du moment où en milieu urbain le niveau de solidarité baisse en une année, tandis qu'en milieu rural il s'accroît.

TABLEAU 2 : REPARTITION (%) DES ORPHELINS SELON LA SOLIDARITE FAMILIALE EN 2004 ET 2005 PAR MILIEU DE RESIDENCE

Type de solidarité	Urbain		Rural		Ensemble	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Familiale	53,9	46,7	59,4	68,2	58,6	64,6
Non Familiale	46,1	53,3	40,6	31,8	41,4	35,4
Ensemble	100 (5 535)	100 (5 979)	100 (32 284)	100 (29 748)	100 (37 819)	100 (35 728)
Student <sup>4</sup>	7,74		22,91		16,76	

<sup>3</sup> Non pondérés

<sup>4</sup> Test de signification des différences à 5% (U>1,96)

L'observation de l'évolution de la solidarité à travers certains facteurs influençant ces comportements montre une tendance à la hausse au niveau de presque tous les facteurs pour l'ensemble du pays. Les hausses les plus importantes se constatent chez les orphelins dont le chef de ménage est célibataire (17,5 points), travaille dans l'administration publique (12,3 points). La hausse est également importante chez les orphelins de 5 à 9 ans (12,2 points) et chez les orphelins de 10 à 15 ans (12,4 points). Néanmoins, on observe aussi une baisse chez certaines catégories d'orphelins, notamment les orphelins qui sont les neveux ou nièces du chef de ménage (baisse de 3,8 points), chez ceux dont le chef de ménage exerce une activité commerciale ou une activité dans le domaine de la santé ou de l'action sociale (baisse de 47,2%).

TABLEAU 3 : REPARTITION (%) DES ORPHELINS AYANT BÉNÉFICIÉS D'UNE SOLIDARITÉ FAMILIALE PAR CARACTÉRISTIQUES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES SELON L'ANNÉE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

Caractéristiques sociodémographiques	Urbain		Rural		Ensemble	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
<b>Age de l'enfant (années) ***</b>						
Moins de 5 ans	-	0,0	74,8	81,1	74,8	75,0
5 à 9 ans	24,0	0,0	54,4	71,3	52,4	64,6
10 à 15 ans	59,6	60,1	61,1	64,1	60,8	63,2
<b>Sexe de l'enfant ***</b>						
Masculin	60,1	58,2	64,5	68,2	64,0	66,8
Féminin	49,3	36,3	53,2	68,2	52,5	61,9
<b>Lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage ***</b>						
Fils/Fille	0,0	0,0	59,7	73,4	55,9	66,0
Frère/Sœur	100,0	100,0	0,0	0,0	12,7	12,7
Neveu/Nièce	61,9	50,0	71,3	68,4	68,9	65,1
Petit(e) fils (le)	75,5	75,5	62,5	63,0	66,0	65,5
Autre parent	100,0	86,5	66,8	100,0	81,5	92,2
Aucun lien	44,6	66,0	100,0	100,0	73,3	79,5
<b>Handicap ***</b>						
Vivant avec	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
Aucun	53,9	46,7	58,8	67,7	58,1	64,2
<b>Âge du chef de ménage ***</b>						
Moins de 36 ans	67,9	54,0	18,6	34,6	40,6	42,1
36 à 59 ans	51,0	43,6	65,4	75,9	63,9	72,4
60 ans ou plus	31,1	31,1	35,0	48,5	34,4	45,0
<b>Sexe du chef de ménage ***</b>						
Masculin	79,3	55,1	59,0	67,2	61,5	65,7
Féminin	40,9	42,8	59,6	69,1	56,6	63,7
<b>État matrimonial du chef de ménage ***</b>						
Célibataire	76,3	100,0	100,0	100,0	82,5	100,0
Marié/union libre	69,8	55,8	67,4	73,9	67,7	71,6
Séparé/veuf/divorcé	22,0	16,6	51,4	61,3	48,3	54,3

(\*\*\*) Significatif à 1% ; (\*\*) significatif à 5% ; ns= non significatif à 5%

L'évolution du niveau de la solidarité envers les orphelins diffère fortement qu'on soit en milieu urbain ou qu'on soit en campagne. En effet en ville, lieu de manifestation de la modernisation d'une société, on constate qu'au niveau de presque toutes les variables le niveau baisse quand on passe de 2004 à 2005. Les plus fortes sont enregistrées chez les orphelins ayant un emploi (de 100% en 2004 à 56,9% en 2005) et chez ceux dont le chef de ménage exerce une activité commerciale ou une activité dans le domaine de la santé ou de l'action sociale (baisse de 47,2 points). On observe également des baisses mais de moindre ampleur chez les orphelins dont le chef de ménage est de sexe masculin (24,2 points), chez les orphelins dont le chef de ménage a un emploi (19,6 points) et chez les orphelins de 5 à 9 ans (24 points).

Les niveaux de solidarité les plus critique en milieu urbain en 2004 ou 2005 s'observent chez les orphelins de 5 à 9 ans (24% en 2004 et 0% en 2005) victimes de la présence des nombreuses associations et ONG qui œuvre dans leur développement social, chez les enfants du chef de ménage (0% en 2004 comme 2005) et chez les orphelins dont le chef de ménage est soit séparé, divorcé ou veuf (22% en 2004 et 16,6% en 2005). Ces orphelins sont dans les ménages où la plupart des chefs de ménage sont de sexe féminin, dépourvus de façon général de moyens financiers leur permettant de faire face aux besoins d'assistance de ces orphelins.

Il faut noter cependant qu'il y a des groupes d'orphelins en ville où on a plutôt observé une hausse. Ce sont : les orphelins n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de ménage (de 44,6% à 66%), les orphelins dont le chef de ménage n'a pas d'emploi (de 52,1% à 74%), les orphelins dont le chef de ménage est célibataire (de 76,3% à 100%), les orphelins dont le chef de ménage exerce dans les activités administratives publiques (de 33,5% à 48,2%) et les orphelins dont le chef de ménage est de sexe féminin.

En campagne la majorité des variables ont un niveau en hausse, sauf chez les orphelins neveux ou nièce du chef de ménage et chez ceux qui contribue économiquement à la vie du ménage. En 2004 ou 2005, Les orphelins étant les autres parents du chef de ménage, n'ayant aucun lien avec ce dernier, vivant avec un handicap ont les niveaux de solidarité les plus élevés. Il en est de même pour les orphelins dont le chef de ménage est célibataire, exerce dans l'éducation, dans l'administration publique. Ce niveau est de 100%.

On se rend compte donc qu'il n'ya pas un effritement de la solidarité des familles en vers les orphelins de moins de 16 ans en milieu rural contrairement au milieu urbain. Même si au niveau de l'ensemble du pays les tendances sont à la hausse, on peut conclure au vu de ces résultats que la modernisation de notre société effrite la solidarité familiale envers les orphelins de moins de 16 ans.

Les groupes d'enfants les plus aidés en 2004 sont ceux des orphelins vivant avec un handicap, exerçant des activités extractives, de commerce, de ménage, et ceux dont le chef de ménage exerce les activités de santé, d'action sociale, d'éducation et de caractère collectif. Ces groupes sont quasi identiques en 2005, sauf qu'il faut y ajouter les orphelins dont le chef de ménage est célibataire.

TABLEAU 4 : REPARTITION (%) DES ORPHELINS AYANT BÉNÉFICIÉS D'UNE SOLIDARITÉ FAMILIALE PAR CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES SELON L'ANNÉE ET LE MILIEU DE RÉSIDENCE

caractéristiques économiques	Urbain		Rural		Ensemble	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Contribution au revenu du ménage par l'enfant ***						
Oui	-	-	75,6	75,2	75,6	75,2
Non	53,9	46,7	57,2	66,9	56,7	63,0
Emploi de l'enfant ***						
Oui	100,0	56,9	81,7	87,2	82,0	86,4
Non	55,0	47,9	38,7	48,0	42,6	48,0
Branche d'activité de l'enfant ***						
Agriculture, Chasse, Sylviculture	-	-	79,9	85,8	79,9	85,8
Activité extractive	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
Commerce, Réparation automobile	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
Éducation	100,0	100,0	-	-	100,0	100,0
Activité de ménage en tant qu'employeur	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
Emploi du chef de ménage ***						
Oui	54,9	35,3	60,2	69,7	59,6	65,2
Non	52,1	74,0	47,8	47,8	49,9	59,8
Branche d'activité du chef de ménage ***						
Agriculture, Chasse, Sylviculture	54,5	40,8	60,7	70,7	60,6	69,9
Commerce, Réparation autom.art.dom	38,5	20,2	55,3	55,9	49,8	38,5
Activités financières	100,0	100,0	0,0	0,0	39,7	39,7
Immobilier, location, service aux entreprises	0,0	0,0	-	-	0,0	0,0
Activités administratives publiques	33,5	48,2	100,0	100,0	66,1	78,4
Éducation	-	-	100,0	100,0	100,0	100,0
Activité de santé et d'action sociale	100,0	52,8	-	-	100,0	52,8
Activité à caractère collectif ou personnel	100,0	100,0	-	-	100,0	100,0

(\*\*\*) Significatif à 1 % ; (\*\*) significatif à 5% ; ns= non significatif à 5%

Les orphelins frères ou sœurs du chef de ménage ont le niveau de solidarité le plus faible (12,7%) en 2004, suivi de ceux dont le chef de ménage a 60 ans ou plus (34,4%) et de ceux dont le chef de ménage exerce dans les activités financières (39,7%). En 2005, il faut ajouter les orphelins dont le chef de ménage est jeune (moins de 36 ans). Cette situation peut trouver son explication dans le fait que dans les ménages, l'attention des membres est plus portée sur les enfants que sur les frères. Dans un ménage où le chef a au moins 60 ans, les ressources ont tendance à baisser à cause de l'inactivité du chef. On prête de moins en moins d'attention aux plus vulnérables et on s'appuie en cas de besoin à une aide extérieure au ménage.

## Discussion

Le PIB du Burkina est passé de 407 milliard en 1980 à 2 698 milliard en 2004 et 2 961 milliard en 2005 (www.perspective.usherbrooke.ca). Il illustre la croissance de l'activité

économique du pays. Selon les chiffres de l'ONAPAD (2005), le nombre d'entreprise au Burkina est en constante progression de 2002 à 2005. De 3 144 entreprises en 2002, on est passé à 3 837 en 2005. Le volume des investissements privés quant à lui est passé d'environ 968 milliards en 1994 à environ 1739 milliards en 2004. En 2005, l'activité économique était plus importante en campagne, qu'en ville, en témoigne le niveau du taux net d'activité : 93,5% en campagne contre 72,3% en ville (Quibb, 2005). On observe également la même situation au niveau du taux d'occupation des actifs. Près d'un cinquième de la population active occupée a un âge compris entre 15 ans et 19 ans (Quibb, 2005).

L'activité économique cette même année est dominée par le secteur primaire dans l'ensemble du pays. Mais notons que le secteur tertiaire se dégage comme le principal pourvoyeur d'emplois en milieu urbain. L'agriculture, la chasse et la sylviculture demeurent les trois principales branches pourvoyeurs d'emploi avec 84,1% des personnes occupées. En termes de dynamique, la structure des emplois par branche n'a pas véritablement subi de modification notable entre 2003 et 2005 et le chômage demeure plus important en ville qu'en campagne (Quibb, 2005).

Les résultats issus de l'analyse nous ont montré que même si de façon globale le niveau de la solidarité envers les orphelins s'est accru de 2004 à 2005, ce ne fut pas le cas en ville qui traduit mieux le niveau de modernisation d'une société. En effet, le niveau de la solidarité familiale y a baissé contrairement à la campagne. Le développement de l'individualisme peut expliquer cet état de fait. Il faut également noter que le durcissement des conditions de vie des populations amène les familles à la notion du « chacun pour soit ». En ville également, on se dit que tout le monde y compris les enfants doivent pouvoir subvenir à ses besoins. La forte baisse de la solidarité envers les orphelins ayant un emploi en ville vient confirmer ce constat. On suppose qu'ils peuvent subvenir en cas de problème à leurs besoins les reléguant ainsi aux derniers rangs de priorité des membres de la famille.

La baisse de la solidarité des familles envers les orphelins de 5 à 9 ans en ville peut s'expliquer par le fait que pullulent dans le domaine des associations et ONG qui œuvrent dans l'aide à l'enfance notamment envers les enfants vulnérables dont fait partie les orphelins.

La hausse du niveau de la solidarité familiale chez les enfants n'ayant aucun lien de parenté avec le chef de ménage pourrait s'expliquer par la vulnérabilité de ces enfants d'abord dans le ménage et ensuite dans la ville. Les membres de la famille se préoccupe plus de leur bien être du fait qu'ils n'ont aucun parent à leur côté.

La générosité des femmes pourrait expliquer le fait que la solidarité familiale croît dans les ménages où le chef de ménage est de sexe féminin. Chez les chefs de ménage célibataires, les charges étant moindres, les ressources peuvent être utilisées pour assister les enfants orphelins de la famille. De même, les personnes travaillant dans l'administration publique, du fait des nombreux messages de sensibilisation qu'ils reçoivent sont plus attentionnés à la situation des orphelins.

En ville, les solidarités apparaissent remises en question, de manière objective par la baisse des revenus monétaires des ménages qui ne peuvent satisfaire à une demande souvent illimitée concomitante à une demande plus forte et plus nombreuse d'assistance, comme des bénéficiaires potentiels, qui ne reçoivent pas toute l'aide espérée. Bien des ménages se retrouvent avec un salaire réel inférieur à leurs obligations familiales. Les enfants directs du couple deviennent la priorité des priorités.

Les groupes qui subissent le plus durement les effets d'une situation économique précaire (professions de l'artisanat et du commerce appartenant souvent au secteur informel) sont les plus marqués par un certain émiettement familial (Vimard, 1997a). Les individus acquièrent une certaine forme d'autonomie dans leurs conduites familiales qui peuvent se distinguer des

normes coutumières. La crise économique qui sévit au Burkina depuis plus de deux décennies a vraisemblablement contribué à accentuer cette détérioration sociale.

La situation au niveau national est quasi identique à la situation en campagne. Cela s'explique par le fait que la campagne regroupe un plus grand nombre d'orphelins ayant bénéficiés d'assistance que la ville. En effet en 2004 plus de 4/5<sup>ième</sup> (85,4%) des orphelins ayant bénéficiés d'une assistance se trouvaient en campagne et en 2005 ils dépassaient également les 4/5<sup>ième</sup>, soit 83,3%.

## Conclusion

Notre étude avait pour objectif d'analyser l'évolution de la solidarité familiale envers les orphelins au Burkina Faso en rapport avec la modernisation de la société. Nous dirons que la modernisation de notre société influence effectivement les solidarités envers les orphelins au niveau des ménages du Burkina Faso. Les différents résultats ont montré que bien que la solidarité familiale est en hausse en milieu rural, c'est tout à fait le contraire qu'on constate en milieu urbain. De 2004 à 2005 il a connu une baisse de 7.2 point en milieu urbain alors qu'au niveau de l'ensemble du pays, on observe une hausse de 6 point.

On constate que chez certains groupes sociaux comme les orphelins vivant avec un handicap, le niveau de solidarité familiale y est total et également lorsque l'enfant exerce une activité économique. La solidarité familiale envers les orphelins varie également selon les groupes spécifiques d'orphelins qu'on soit en milieu urbain ou en milieu rural.

En partant du constat que la solidarité familiale est comportement positif pour notre société, peut-on pour autant refuser la modernisation de notre société dans sa forme actuelle à partir du moment où elle a un effet négatif sur la solidarité familiale envers les orphelins ?

## BIBLIOGRAPHIE

- BAYA Banza et LALIBERTE Danièle, 2003, Crises des solidarités ou solidarités dans la crise ? Une lecture à partir de l'analyse de l'évolution de la structure des ménages entre 1993 et 2003 à Ouagadougou, Burkina Faso, in *Étude de la Population Africaine* Vol. 23 N° 2, 15 p.
- BALANDIER Georges, 1956, *Déséquilibres socioculturels et modernisation des «pays sous-développés»*, in *Cahiers internationaux de sociologie*, vol. 20, Paris, Les Presses universitaires de France, pp. 30-44.
- BOSERUP (E.), 1985, *Economic and Demographic Interrelations in Sub-Saharan Africa*, in *Population and Development Review*, 11, 3, pp. 383-397.
- GRAWITZ Madeleine, 2000, *Lexique des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 424 p.
- MINONZIO Jérôme, 2004, Les « solidarités familiales » dans l'espace public : Émergence et controverses dans le cas de la dépendance des personnes âgées, in *Recherches et Prévisions* n° 77, 13p.
- VIMARD Patrice, 1997a, *Transitions démographique et familiale : Des théories de la modernisation aux modèles de crise*, Paris, ETS, Orstom, 31 p.
- VIMARD Patrice, 1997b, *Modernisation, crise et transformation familiale en Afrique subsaharienne*, pp 143-159

## ANNEXE

TABLEAU A1 : INDICATEURS D'ASSOCIATION ENTRE LES DIFFÉRENTES CARACTÉRISTIQUES ÉCONOMIQUES, SOCIO-DEMOGRAPHIQUES ET LA SOLIDARITÉ FAMILIALE

Variables	Solidarité familiale en 2004			Solidarité familiale en 2005		
	Chi-deux	Lambda	Taux <sup>5</sup>	Chi-deux	Lambda	Taux
Age de l'enfant	3957***	0,114***	0,105***	3136***	0,057***	0,088***
Milieu de résidence	58***	0,0***	0,002***	1000***	0,031***	0,028***
Contribution au revenu du ménage par l'enfant	494***	0,0 (nc)	0,013***	258***	0,0 (nc)	0,007***
Sexe de l'enfant	510***	0,0 (nc)	0,013***	90***	0,0 (nc)	0,003***
Lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage	2583***	0,09***	0,068***	2940***	0,112***	0,082***
Handicap de l'enfant	294***	0,0 (nc)	0,008***	228***	0,0 (nc)	0,006***
Emploi de l'enfant	5045***	0,219***	0,148***	4525***	0,067***	0,144***
Branche d'activité de l'enfant	322***	0,0 (nc)	0,025***	1085***	0,089***	0,095***
Âge du chef de ménage	14456***	0,391***	0,382***	20694***	0,587***	0,579***
Sexe du chef de ménage	90***	0,0 (nc)	0,002***	16***	0,0 (nc)	0,0***
Emploi du chef de ménage	142***	0,0 ns	0,004***	43***	0,0 (nc)	0,001***
État matrimonial du chef de ménage	1783***	0,04***	0,047***	1990***	0,0 (nc)	0,056***
Branche d'activité du chef de ménage	2118***	0,061***	0,063***	2719***	0,125***	0,085***

Note : (\*\*\*) significatif à 1% ; (nc) pas calculé ; (ns) non significatif

<sup>5</sup> Taux de Goodman et Kruskal

TABLEAU A2 : EFFECTIFS DES ORPHELINS PAR VARIABLES SELON LE MILIEU DE RESIDENCE

Variables	Urbain		Rural		Ensemble	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Age de l'enfant (années)						
Moins de 5 ans	-	209	1 954	2 599	1 945	2 808
5 à 9 ans	890	1 118	12 455	10 711	13 345	11 830
10 à 15 ans	4 644	4 652	17 876	16 439	22 520	21 091
Sexe de l'enfant						
Masculin	2 357	2 845	17 660	16 935	20 016	19 780
Féminin	3 178	3 134	14 625	12 813	17 802	15 947
Lien de parenté de l'enfant avec le chef de ménage						
Fils/Fille	1 483	1 995	21 859	17 821	23 342	19 816
Frère/Sœur	242	242	1 657	1 657	1 899	1 899
Neveu/Nièce	1 718	1 273	4 980	5 777	6 699	7 051
Petit(e) fils (le)	825	825	2 258	3 335	3 083	4 160
Autre parent	884	1 022	1 119	748	2 002	1 769
Aucun lien	383	623	411	411	794	1 033
Handicap						
Vivant avec	-	-	411	411	411	411
Aucun	5 535	5 979	31 874	29 338	37 409	35 317
Âge du chef de ménage						
Moins de 36 ans	1 658	2 527	2 056	3 985	3 715	6 512
36 à 59 ans	3 275	2 852	26 934	23 387	30 209	26 238
60 ans ou plus	601	601	3 294	2 377	3 895	2 978
Sexe du chef de ménage						
Masculin	1 870	1 916	13 383	13 900	15 253	15 816
Féminin	3 665	4 064	18 902	15 849	22 566	19 913
État matrimonial du chef de ménage						
Célibataire	1 159	1 123	413	413	1 572	1 536
Marié/union libre	2 376	2 207	14 827	14 985	17 203	17 192
Séparé/veuf/divorcé	2 000	2 650	17 044	14 350	19 045	17 000
Contribution au revenu du ménage par l'enfant						
Oui	-	-	3 721	4 616	3 721	4 616
Non	5 535	5 979	28 563	25 132	34 098	31 111
Emploi de l'enfant						
Oui	182	182	12 464	11 057	21 433	20 000
Non	5 093	2 612	16 339	14 550	12 647	11 377
Branche d'activité de l'enfant						
Agriculture, Chasse, Sylviculture	-	-	11 333	9 925	11 333	9 925
Activité extractive	-	-	317	317	317	327
Commerce, Réparation automobile	-	-	382	382	382	382
Éducation	182	182	-	-	182	182
Activité de ménage en tant qu'employé	-	-	432	432	432	432

Variables	Urbain		Rural		Ensemble	
	2004	2005	2004	2005	2004	2005
Emploi du chef de ménage						
Oui	3 480	4 209	30 198	27 661	33 678	31 870
Non	2 054	1 771	2 086	2 086	4 141	3 857
Branche d'activité du chef de ménage						
Agriculture, Chasse, Sylviculture	466	622	26 436	24 294	26 902	24 915
Commerce, Réparation autom.art.dom	1 051	2 009	2 136	2 114	3 187	4 123
Activités financières	211	211	321	321	532	532
Immobilier, location, service aux entreprises	331	331	-	-	331	331
Activités administratives publiques	571	396	551	551	1 122	947
Éducation	-	-	382	382	382	382
Activité de santé et d'action sociale	242	458	-	-	242	458
Activité à caractère collectif ou personnel	182	182	-	-	182	182